



JURIDICTIONS	LIQUIDATIONS JUDICIAIRES												
	PASSIF (en milliers de francs)						DIVIDENDE CONVENU %						
	20 à 50	50 à 100	100 à 200	200 à 300	300 à 500	au-dessus de 500	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	90 à 100
<i>Tribunaux de première instance</i>													
Casablanca .....	6	12	11	2	»	»	4	6	9	6	4	2	»
Rabat .....	2	2	9	12	6	3	»	1	1	7	7	3	2
Oujda .....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marrakech .....	1	»	»	1	1	»	»	1	1	»	»	1	»
Fès .....	2	4	8	4	2	2	»	1	»	3	1	1	2
Totaux.....	11	18	28	19	9	5	4	9	11	16	12	7	4

STATISTIQUE TRIMESTRIELLE (1<sup>er</sup> trimestre 1934).

## Faillites, liquidations judiciaires et protêts.

RESSORT JUDICIAIRE	FAILLITES (1)			LIQUIDATIONS JUDICIAIRES (1)			PROTÈTS (2)		
	1 <sup>er</sup> trimestre 1933	1 <sup>er</sup> trimestre 1934	Ensemble de l'année 1933	1 <sup>er</sup> trimestre 1933	1 <sup>er</sup> trimestre 1934	Ensemble de l'année 1933	1 <sup>er</sup> trimestre 1933	1 <sup>er</sup> trimestre 1934	Ensemble de l'année 1933
Casablanca :									
Casablanca .....	15	21	88	14	11	33	2.708	2.123	9.616
Mazagan .....							150	91	495
Rabat :									
Rabat .....	15	16	42	14	9	34	2.679	2.364	8.909
Port-Lyautey .....							328	493	1.787
Oujda .....	8	9	34	»	»	»	1.286	1.431	5.509
Marrakech :									
Marrakech .....							458	458	1.852
Safi .....	8	6	26	2	2	9	106	113	464
Mogador .....							93	88	341
Fès :									
Fès .....							814	658	2.890
Meknès .....	9	14	32	4	8	26	821	722	2.847
Taza .....							199	131	706
Totaux .....	55	66	222	34	30	102	9.642	8.672	35.416

(1) Les chiffres représentent les faillites et liquidations judiciaires déclarées dans le ressort du tribunal de première instance.

(2) Les chiffres représentent les protêts faits dans le ressort du tribunal de paix.

TABLEAU DES OPÉRATIONS DE GARANTIE PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE 1934.

	PLATINE		OR		ARGENT		OBSERVATIONS
	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	Nombre d'objets présentés au contrôle	Poids	
A. — IMPORTATION							Valeur des objets importés (pierres précieuses comprises)
		k.		k.		k.	Fr.
Casablanca .....	392	0 418	5.598	9 196	11.358	100 000	777.009
Fès .....	22	0 087	507	2 534	5.523	14 110	434.524
Totaux.....	414	0 505	6.105	11 730	16.881	114 110	1.211.533
B. — FABRICATION LOCALE							
Casablanca .....	382	0 587	8.104	32 057	11.062	212 591	
Fès .....	12	0 046	11.501	57 507	19.240	542 800	
Marrakech .....	»	»	1.845	13 596	20.789	364 890	
Totaux.....	394	0 633	21.450	103 160	51.091	1.120 281	
C. — ADMISSION TEMPORAIRE							
		k.		k.		k.	
Casablanca .....	300	0 445	720	1 803	134	2 650	
Fès .....	488	1 953	1.121	5 607	1.267	1 650	
Totaux.....	788	2 398	1.841	7 410	1.401	4 300	

**MUTATIONS ENREGISTRÉES  
PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE  
DES ANNÉES 1933 ET 1934**

**Relevé des mutations de fonds de commerce  
enregistrées pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 1933 et 1934**

Deux observations, en apparence contradictoires, se dégagent des chiffres ci-dessus. On constate, en effet, d'une part, que le nombre des immeubles vendus (1) a augmenté en 1934 par rapport à la période correspondante de l'année 1933, tandis que leur valeur a diminué. Ceci s'explique par le fait que l'extension territoriale de l'impôt, réalisée en mars 1933 n'est venue à effet que durant le deuxième trimestre de la même année. Pour la zone précédemment assujettie, le nombre des transactions est resté sensiblement le même. Dès lors la chute des valeurs apparaît amplifiée, surtout si l'on considère le court laps de temps pendant lequel elle s'est produite. D'un autre point de vue, si l'on envisage la valeur moyenne de chaque transaction, on passe de 14.880 francs par vente en 1933 à 9.464 francs en 1934. La baisse est de plus du tiers. Mais peut-être aussi faut-il tenir compte que dans les circonstances actuelles les affaires importantes arrivent encore plus difficilement que les autres à conclusions.

En tout état de cause on aurait pu s'attendre, pour le premier trimestre de cette année, à un fléchissement moins accentué.

La baisse constatée dans le nombre et la valeur des fonds de commerce vendus pendant la même période donne encore plus de poids à ces constatations.

(1) Cf. supra tableau p. 265.

VILLES	1 <sup>er</sup> trimestre 1933		1 <sup>er</sup> trimestre 1934	
	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs
Oujda .....	11	527.740	7	318.940
Taza .....	»	»	1	19.000
Fès .....	38	1.102.740	13	453.680
Meknès .....	7	500.760	6	21.440
Port-Lyautey .....	9	306.380	10	164.220
Rabat .....	13	854.500	10	362.180
Casablanca .....	72	3.660.980	69	4.278.160
Settat .....	1	3.580	»	»
Mazagan .....	1	25.000	»	»
Safi .....	2	37.500	2	73.000
Mogador .....	3	105.120	»	»
Oued-Zem .....	2	52.000	»	»
Marrakech .....	3	32.560	6	147.260
Agadir .....	»	»	2	52.000
Totaux .....	162	7.208.860	126	5.889.880

## ENQUÊTE SUR LA CONSOMMATION INDIGÈNE (Cf. p. 178)

Nous reproduisons ci-après deux rapports établis dans deux zones de condition économique très différente et qui font nettement ressortir la variabilité de situation matérielle des indigènes. L'un, celui de Sefrou, étudie les possibilités de formation de l'épargne indigène, l'autre analyse celui du contrôle des Srarhna-Zemrane et donne les procédés par lesquels le fellah rétablit, dans les périodes difficiles, l'équilibre du budget.

### Rapport

du chef de la circonscription de contrôle civil des Srarhna-Zemrane (région de Marrakech)

« Le fellah combat le déficit par tous les moyens. La famille indigène a conservé sa structure traditionnelle. Aussi, le père reçoit-il de ses enfants adultes une aide salubre. En période de crise, il n'est pas rare de voir l'aîné des fils s'engager dans les goums ou les troupes régulières pour soutenir sa famille.

« Une statistique à établir est celle des engagements de Srarhna et de Zemrane dans les goums et les tirailleurs.

« Une telle statistique nous surprendrait à coup sûr, car, presque quotidiennement, le contrôle reçoit la visite de militaires en congé et de militaires retraités.

« Certains adultes s'expatrient pour aller travailler dans les villes, à Casablanca, Oued-Zem et Rabat, plus particulièrement. Leurs économies viennent grossir le budget familial. Un sujet d'étonnement est le nombre de mandats que reçoivent les indigènes de ce pays.

« D'autres cherchent du travail dans les chantiers locaux d'entrepreneurs de travaux publics ou du contrôle civil. Celui-ci dépense, en moyenne, près de 700.000 francs par an pour l'entretien de ses pistes, il occupe en période d'activité de 250 à 300 travailleurs, tous de la circonscription.

« D'autres enfin, qui n'ont aucun goût pour la pelle et la pioche, s'emploient comme « bergers » dans les « bour », comme « khammès » en « séguia » ou « chorraq » en Chaouïa.

« Les pasteurs des Beni-Ameur et des Haffat prennent aussi, en association, des troupeaux Tadla ou Beni-Meskine, au quart ou au cinquième du croît, suivant les stipulations des contrats. Dans certains douars, Oulad-Sidi-Bou-Ocfa, Azzaba-Oulad-Saïd, Azzaba-Moualine-na-Inaqat, Azzaba-Oulad-Fakroun, ce genre d'association est très généralisé.

« En Zemrane, par contre, et dans les Oulad-Khallouf (Srarhna) les échanges entre la montagne et la plaine sont constants, et nombre d'autochtones libérés de leurs soucis agricoles y participent activement.

« Mais ce n'est pas tout. L'indigène est ingénieux. S'il dispose de quelque argent, il exerce un des nombreux métiers du « bled » que l'on connaît insuffisamment.

« En Doukkala, quand les temps sont durs, tout le monde devient coquetier (biyad) « mcharret », instituteur coranique, ou « attar » (marchand ambulante). L'attar doukkali est universellement connu au Maroc.

« En Srarhna et en Zemrane, les métiers de complément les plus recherchés sont ceux de « biyad » djaiji, mllaha (marchands de sel), boumhaoudi (courtiers), h'mal (colporteurs) sur le souk. Le commerce des œufs et des poules est assez florissant. Celui du sel rapporte également. On connaît certains douars des Hamadna et des Oulad-Khiera qui ne vivent que de ce trafic, consistant à prendre le sel à la mine, dans la montagne et à le transporter sur les souks où il est vendu par des intermédiaires.

« Ces métiers s'exercent concurremment avec l'exploitation de la terre familiale et du troupeau de moutons. On admettra donc qu'en plus des ressources, disons *visibles*, que nous avons chiffrées, le fellah compte sur des ressources que nous appellerons *invisibles* et dont l'importance varie avec son activité et son ingéniosité.

« Ces ressources permettent, dans une certaine mesure, à l'indigène de combler son déficit, en tout cas de vivre, et d'échapper à la misère qui le guette à tout instant, dans ces périodes de déficiences agricoles.

« Il y a mieux encore. Tous les ans aux moissons, le fellah de ces régions laisse sa récolte sous la surveillance de sa femme ou de ses enfants et part vers le Nord ; attiré par les hauts salaires qui s'y pratiquent. Le fait n'est pas nouveau. Avant le Protectorat, l'exode des moissonneurs du Sud vers le Nord était déjà assez actif. Aujourd'hui, avec les facilités de transport et la sécurité parfaite, l'exode s'est accru et l'on peut écrire que les tribus Zemrane et Srarhna se vident littéralement de leurs fellahs, dès les premiers jours d'avril.

« En 1931, le poste de Sidi-Rahal a délivré à lui seul 1.100 permis de circuler, 700 en 1932, 1.300 en 1933. Les Srarhna ont atteint des chiffres bien plus élevés et, pour cette année seulement, plus de 2.000 permis de circuler ont été délivrés à des groupes de deux et trois moissonneurs chacun. »

## Rapport

du contrôleur civil, chef de la circonscription civile de Sefrou, du 26 juin 1933.

*Équilibre des budgets*

« Sans présumer donc des effets que pourra avoir la régression de prospérité prévue pour cette année, une enquête en milieu indigène démontre que dans l'ensemble, en ce qui nous concerne, on peut constater depuis trois à quatre ans, une hausse indéniable du niveau de vie. Que ce mouvement ait coïncidé avec le début de la crise mondiale n'a rien, à la réflexion et pour cette région prise en particulier, de paradoxal.

« Il est produit, d'une part, par des causes générales, tel que le genre de vie, celui d'une population agricole et pastorale, ayant peu de besoins et peu de relations avec l'extérieur, cause qui doit certainement avoir les mêmes effets dans certaines régions retirées de l'Europe : d'autre part, par l'augmentation notable de la sécurité qui incite l'indigène rassuré à travailler avec plus d'ardeur et lui permet de jouir en paix du fruit de son travail. Il en est de même de la lutte contre l'usure qui commence à porter ses fruits. Il faut ajouter également des raisons plus particulières mais d'un effet important en raison de la faible quantité de numéraire dans une région de troc et d'échange : les travaux publics importants entrepris tant sur les routes que les voies ferrées de la région de Fès, et les opérations militaires auxquelles les tribus de Sefrou ont participé largement. Près d'un millier de leurs membres se sont engagés comme goumiers et ont rapporté ou envoyé en tribu, souvent au prix de leur vie, des sommes importantes.

« Dire qu'il est résulté de ces diverses causes une hausse du niveau de vie indigène n'est pas exact, étant donné la frugalité de leurs habitudes et l'absence des différences sociales des campagnards. Il est probable qu'une évolution se produira dans un avenir encore éloigné, mais de même qu'en Europe, le cultivateur commencera par grossir son bas de laine longtemps avant de songer à améliorer son habitation ou sa nourriture.

« Il est donc normal de constater une augmentation de l'actif immobilier bien avant une hausse des conditions d'existence.

« Il serait pour les mêmes raisons, extraordinaire de déceler chez les indigènes du bled une diminution de l'actif immobilier et même mobilier causée uniquement par une recherche plus active du bien-être.

« C'est donc sur cette augmentation de l'actif qu'ont porté les constatations relatives à une évolution favorable de l'économie indigène. Elle se traduit par trois facteurs différents :

« 1° *Diminution du passif.* — L'indigène du bled, et particulièrement le berbère, a été long-

temps tributaire de l'indigène israélite ou musulman de Sefrou par les créances que celui-ci possédait sur lui et dont il n'arrivait à se libérer qu'en contractant de nouvelles ou en cédant au citadin une part de ses biens en association. Or, d'une part, les créances sont en voie d'extinction, les associations se font plus rares, et d'autre part, le fellah rachète au citadin les terres qu'il avait été obligé de lui céder.

« Il n'est pas possible de citer des chiffres à l'appui de ces constatations. Elles résultent plutôt d'une impression d'ensemble et de l'affirmation unanime d'indigènes de conditions différentes qui ont été interrogés.

« 2° *Augmentation de l'actif.* — Elle découle évidemment de ce qui précède et il faut lui ajouter la mise en valeur progressive des terres collectives en voie de melkisation, voire même des terres qui conservent encore pleinement leur caractère collectif et dans lesquelles les parcelles cultivées faisant l'objet de partages ou d'attributions périodiques, s'accroissent constamment.

« 3° *Émancipation du cultivateur vis-à-vis du créancier citadin.* — Outre l'extinction des dettes anciennes, on constate la diminution du recours au citadin pour en contracter de nouvelles.

« Dans cet ordre d'idées, il est possible de citer des chiffres.

« Il a été relevé pour les six premiers mois de chacune des années 1931-1932-1933, tant dans les registres des tribunaux coutumiers que dans ceux du cadî de Sefrou, le montant total des actes de créances qui y ont fait l'objet d'inscription.

« La comparaison de ces totaux montre une régression très nette de ce genre de transactions et il faut encore remarquer que la faveur croissante des tribunaux coutumiers amène devant cette juridiction, agissant en matière notariale, des affaires de plus en plus nombreuses qui, autrefois, se réglaient oralement devant les djemâas de fraction :

« Six premiers mois de 1931. — Montant total : 599.241 francs ;

« Six premiers mois de 1932. — Montant total : 357.273 francs ;

« Six premiers mois de 1933. — Montant total : 235.869 francs.

« Si le total des sommes empruntées est aussi nettement en décroissance, il en est de même du nombre d'emprunts et il ne s'agit, par conséquent, pas seulement d'une diminution des disponibilités des prêteurs.

« Rien qu'en ce qui concerne le nombre d'actes de prêts passés à la mahakma du cadî de Sefrou, les chiffres sont les suivants :

1931 .....	581
1932 .....	367
1933 .....	177